



DEBOUCHES

- Toutes études littéraires, linguistiques et juridiques.
- Facultés d'arts plastiques.
- Ecoles d'art (Beaux arts - école d'arts appliqués...)
- BTS dans le domaine des arts appliqués.

LES LIENS UTILES

→ site internet de la cité scolaire :

www.ac-grenoble.fr/citescolaire/jean-moulin.albertville/

→ Lycée Jean Moulin
12 rue Félix Chautemps
BP 55
73202 ALBERTVILLE CEDEX

☎ : 04 79 32 49 03

Mail : Ce.0730005J@ac-grenoble.fr



Enseignement optionnel

ou de spécialité

ARTS PLASTIQUES

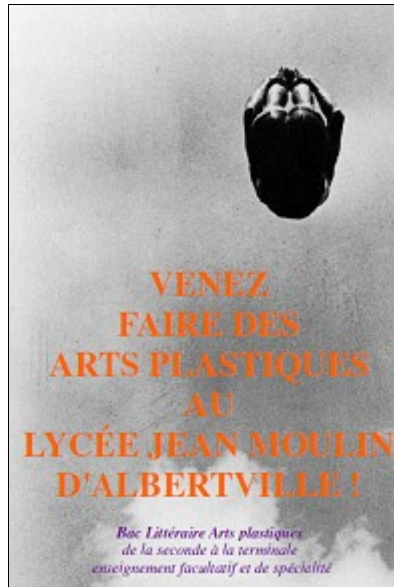
Lycée Jean Moulin

ALBERTVILLE



Arts plastiques au Lycée Jean Moulin

Le lycée Jean Moulin d'Albertville propose l'option Arts plastiques pour tous les niveaux et la spécialité Arts plastiques en série L



OBJECTIFS

L'étude et la pratique des arts plastiques participent à l'éducation générale avec les autres disciplines. Au delà des acquis du collège, l'apprentissage du langage des Arts Plastiques s'y continue entre pratique et culture, expression personnelle, capacités d'invention et sens critique.

De même que l'histoire et la géographie dispensées dans le second cycle ne forment pas nécessairement des historiens ou des géographes et, alors que l'étude des langues vivantes ne conduit pas obligatoirement les élèves à l'interprétariat, l'enseignement des arts plastiques au lycée ne prétend nullement former des artistes. Le Baccalauréat spécialité "arts plastiques" ne prépare pas plus qu'un autre Baccalauréat d'enseignement général à l'exercice immédiat d'une profession artistique, mais sensibilise à l'art.

PROFIL

Cette formation convient aux élèves qui font preuve de sensibilité artistique et qui ont des aptitudes pour le dessin et les arts plastiques, mais elle demande qu'ils possèdent en même temps des aptitudes dans les matières littéraires.

Des aptitudes à l'expression, à la création, à l'innovation sont naturellement nécessaires.

PROGRAMME

- ⇒ En seconde de détermination (3 heures).
- ⇒ En première littéraire avec « Arts plastiques » en enseignement obligatoire au choix (5 heures), ou dans tout type de première ES - L - S - STMG en enseignement facultatif (3 heures).
- ⇒ En terminale littéraire avec « arts plastiques » en enseignement de spécialité au choix (5 heures) coefficient 6 au BAC, ou dans tout type de terminale ES - L - S - STMG en enseignement facultatif (3 heures). Seuls les points au-dessus de la moyenne x 2 comptent.

Actuellement les élèves peuvent cumuler option obligatoire et facultative au Baccalauréat.

